



LINKY : Refusons de payer pour Enedis !

Alors que les signalements de dysfonctionnements suite à l'installation du compteur Linky ne faiblissent pas, que la Cour des Comptes a confirmé les critiques initiales de l'UFC-Que Choisir sur le coût de ce compteur pour les consommateurs et leur trop faible utilité pour maîtriser la consommation énergétique, l'UFC-Que Choisir de Montpellier repart à l'offensive. L'association a lancé une [pétition : « Linky : refusons de payer pour Enedis »](#), qui en deux jours a déjà dépassé les 100 000 signataires, et met à disposition une série d'outils informatifs pour aider les consommateurs à connaître et faire valoir leurs droits.

15 euros par an pendant 10 ans sans contrepartie! Refusons de payer pour Enedis !

Alors que le gouvernement avait toujours promis que le déploiement du compteur Linky serait gratuit pour les ménages, la Cour des comptes a confirmé, dans son rapport public annuel 2018, l'alerte initiale de l'UFC-Que Choisir quant au fait que les consommateurs le paieront via leur facture d'électricité. À compter de 2021, la facture d'électricité des Français va bel et bien être impactée et pas de peu ! C'est pas moins de 15 euros par an pendant 10 ans qu'ils vont avoir à payer pour le financement de ces compteurs, avec en outre une confortable marge de 500 millions d'euros pour Enedis.

Or, ce coût n'a pas de contrepartie pour les consommateurs puisque l'information pour une meilleure maîtrise de la consommation énergétique est aux abonnés absents ! En effet, les informations disponibles via les compteurs sont très maigres et peu accessibles. L'affichage déporté, permettant une information en temps réel plus complète et lisible, est limité aux seuls ménages précaires. En l'état, les compteurs Linky ne sauraient donc garantir une meilleure maîtrise de la consommation énergétique par les ménages !

La [pétition : « Linky : refusons de payer pour Enedis »](#) demande donc aux autorités (CRE et Etat) d'améliorer le dispositif pour en faire véritable outil de maîtrise de la consommation énergétique et de revoir les conditions de financement du compteur.

Des outils pour connaître et faire valoir ses droits :

De même, alors que des problèmes de pose et de dysfonctionnements consécutifs à l'installation du compteur demeurent, l'association entend venir en aide aux consommateurs. Elle met à disposition une série d'outils :

[Des questions réponses sur les recours possibles](#) en fonction des dysfonctionnements constatés ainsi que des lettres-types pour répondre à des problèmes précis :

- [pose du compteur sans information préalable](#) ;
- [dégâts sur le coffret ou le mur lors de son installation](#) ;
- [perte de denrées alimentaires suite aux mises hors tension brutales](#) ;
- [dysfonctionnements d'appareils électroménagers](#)

L'UFC-Que Choisir de Montpellier appelle donc les consommateurs à se mobiliser en signant la pétition pour exiger que le Linky soit enfin un outil au service de tous, et reste bien évidemment à la disposition de tous les consommateurs en cas de litiges avec le compteur.

Contact : Claude GAUBERT – 06.37.58.55.76